

 <p><b>CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du</b> <b>24 juin 2026</b></p> <p><b>Date de la convocation : 17 juin 2026</b></p> <p><b>Date de publication : 1<sup>er</sup> juillet 2026</b></p>	<p><b>DÉLIBÉRATION</b> <b>2026/41</b></p>
	<p><b>Département</b> <b>des YVELINES</b></p> <p><b>Arrondissement</b> <b>de RAMBOUILLET</b></p> <p><b>Canton</b> <b>de RAMBOUILLET</b></p> <p><b>Commune de</b> <b>SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</b></p>

### **DÉLIBÉRATION N° DCM 2026/41**

**OBJET : VIE ASSOCIATIVE - Subvention projet section Judo de l'USSA**

**L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 20h00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS (25) :**

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; M. Frédéric AUROUX ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Corinne GUILLAIN LAURENT ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Jeannine COGNAULT ; M. Claude COTTIN ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Jean-Luc BERGER ; Mme Véronique MARTIN ; Mme Sandrine BAGUENIER ; M. Lionel WENDLINGER ; Mme Déborah YOUNSI ; Mme Virginie ROCHE ; M. Guillaume LEVAUFRE ; M. Gabriel LEGRAND ; M. Adrien TEIXEIRA ; Mme Mylène TOLRON ; M. Kévin LAHAYE ; M. Julien LEVILLAIN

#### **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (3) :**

Mme Laure JOUFFROY a donné pouvoir à M. Claude COTTIN  
M. Vincent MALARD a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS  
Mme Julie BARROT MORIGNY a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER

#### **ÉTAIENT ABSENTS (1) :**

Mme Charlotte AUGIAT

**Nomination du secrétaire de séance :** M. Stéphane DESCLOUDS

**Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.**

**DCM 2026/41 - VIE ASSOCIATIVE - Subvention projet section**

La section Judo de l'USSA a présenté une demande de subvention projet auprès de la mairie.

L'objectif de ce projet consiste à tisser des liens d'amitié entre le club de judo Français et celui de Québec.

Dans ce cadre d'échange France/Québec, la section judo de l'USSA a reçu 10 judokas québécois ainsi que leur 5 accompagnateurs.

L'accueil des Judokas s'est déroulé du 18 au 27 avril 2026.

Ils ont pu bénéficier d'un programme sportif et culturel élaborer par la section judo de l'USSA, notamment des activités à Paris (bateaux mouche, Tour Eiffel, ...) et à Rambouillet (visite du château, de la Bergerie Nationale).

Le montant total des dépenses, justifié par l'ensemble des factures, s'élève à 8 090,79 €.

En vertu du dispositif « subvention projet » au bénéfice des associations, il est proposé une contribution de la Commune à hauteur de 1 000 €.

**Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir en délibérer.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**CONSIDERANT** l'opportunité de bénéficier d'une subvention communale dans le cadre de la mise en place de ce type de projet associatif,

**ENTENDU** l'exposé de Frédéric AUROUX rapporteur,

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité**

**DÉCIDE** d'allouer une subvention projet d'un montant de 1 000 € à la section judo de l'USSA dans le cadre de l'accueil de judokas québécois du 18 au 27 avril 2026.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 du budget 2026 de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

**Le Secrétaire de séance**



**Stéphane DESCLOUDES**

**Le Maire**



**Joëlle JÉGAT**

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*